

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2025

---

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES  
- (N° 2115)

Adopté

N° CF46

## AMENDEMENT

présenté par

M. Dessigny, M. Emmanuel Taché, Mme Dogor-Such, M. Dussausaye, Mme Ranc, M. Muller,  
Mme Delannoy, Mme Bamana, Mme Mélin, M. Bernhardt, M. Guitton, M. Ménagé et M. Bentz

-----

### ARTICLE 19 TER

Substituer au mot :

« et »

le mot :

« ou ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement clarifie la rédaction en substituant « ou » à « et » dans la liste des agents protégés. Cette modification renforce la portée de la protection en permettant qu'elle s'applique à l'un ou l'autre de ces agents, indépendamment de leur action conjointe.